

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **18/04/2017**

Date d'affichage : **21/04/2017**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 27 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 27 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Élisabeth CAILLAT à Maria de Fatima FIANDINO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADÉ / Gaëtan MULLER à Eric MASSON / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Carole RUIZ à Jean-François FARNET

ABSENT : Sébastien MACREZ -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Cogolin s'engage résolument dans la voie vertueuse d'une politique environnementale ambitieuse.

Notre commune a ouvert la voie dans le Golfe avec la création de ZAP (Zones Agricoles Protégées) qui conjuguent deux atouts formidables : la protection des exploitations viticoles et la préservation et l'entretien des paysages agricoles remarquables.

Par définition, ces ZAP ne concernent que la partie « terre » de Cogolin, nous voulons désormais, dans un esprit comparable, appliquer cette politique à la partie « mer ».

C'est pourquoi nous avons décidé de concourir pour l'obtention du label EcoQuartier du ministère du logement et de l'habitat durable pour tout le quartier de Cogolin Plage.

CM 27/04/2017

N° 2017/054

SIGNATURE DE LA CHARTE ECOQUARTIER – COGOLIN PLAGE

Les différents projets de Cogolin Plage, tels que l'hippodrome ou la reprise anticipée des Marines, s'insèrent dans un projet d'ensemble. Mais au-delà de ces 2 opérations pilotes, c'est tout un quartier qui est concerné et même tout Cogolin.

« L'EcoQuartier sera un laboratoire opérationnel vers la ville durable, un lieu de créativité et d'audace pour faire émerger des projets exemplaires, que ce soit dans les formes urbaines et l'architecture, les usages proposés ou dans les modalités de conduite du projet. La mobilisation citoyenne sera un élément majeur de la conduite du projet ». (Charte EcoQuartier, ministère du logement et de l'habitat durable 2015).

Entrer dans la démarche, c'est d'abord adhérer à des principes qui portent sur tous les domaines de la ville durable : qualité du cadre de vie, sobriété énergétique, mobilité, offre diversifiée de logements, développement économique, valorisation de la biodiversité...

L'obtention de ce label national passe par 4 phases, l'EcoQuartier en projet, l'EcoQuartier en chantier, l'EcoQuartier livré et l'EcoQuartier confirmé.

La démarche de labellisation se veut pragmatique. Le label n'est pas une norme. Il ne propose pas un modèle unique. Il permet de prendre en compte les spécificités et les ressources locales. Avec une ambition claire : que chaque collectivité, quelle que soit sa taille, son histoire, sa culture, soit en mesure de s'engager pour des quartiers plus responsables et solidaires.

Les collectivités volontaires sont accompagnées de la conception du projet à la vie du quartier et intègrent un réseau qui permet le partage d'expériences.

Elles peuvent aussi compter sur l'éclairage technique et méthodologique d'acteurs publics et privés garants de la qualité et de la pérennité du projet. Elles ont accès au réseau du Club national EcoQuartier et aux événements organisés par le ministère.

Avant que l'EcoQuartier ne soit livré, la démarche est valorisée à ses différents stades d'avancement afin de susciter une dynamique, auprès des investisseurs comme des citoyens.

Un comité de pilotage et de concertation sera créé afin d'associer tous les acteurs, publics et privés, du développement de ce quartier. Une place toute particulière sera réservée aux riverains et habitants de

CM 27/04/2017

N° 2017/054

SIGNATURE DE LA CHARTE ECOQUARTIER – COGOLIN PLAGE

Cogolin Plage qui seront associés à chaque phase des projets

La démarché débute par l'étape 1 de signature de la charte qui nous engage sur l'avenir, dans la conception, la réalisation et le suivi de toutes les opérations de ce quartier.

Cette charte comporte 20 engagements et sa signature par la commune représente un engagement fort qui influera sur la politique urbanistique de Cogolin.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la charte pour l'EcoQuartier annexée à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Vu la charte EcoQuartier du ministère du logement et de l'habitat durable,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'approuver les termes de la charte pour l'EcoQuartier ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 24 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Anthony GIRAUD, Jean-François FARNET, Michel DALLARI, Ernest DAL SOGLIO, Frédéric LACOUR, Carole RUIZ, Malika OUAREZKI).

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉ